

Camille TRUCART

MUSSET MORALISTE



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2026

www.honorechampion.com

INTRODUCTION

«Que m’importe l’art, c’est la vie qui me touche. J’aime Musset parce qu’il a vécu chacune de ses strophes¹». C’est ainsi qu’Émile Zola exprime son attachement intime à Alfred de Musset, tout en proposant de lui un portrait où se confondent l’homme et le poète, la vie et la littérature. Cet éloge signé par le chantre du naturalisme a de quoi surprendre, qui plus est, dans le cadre d’un XIX^e siècle tardif qui regorge de critiques assassines envers Musset, caricaturé dans son romantisme alors perçu comme doloriste. Pourtant, comme le laisse entendre cet hommage, ce n’est pas en tant que romantique que Musset a fasciné toute une génération, mais plutôt pour son rapport sensible au monde qui imprègne son écriture, ainsi que pour son regard lucide sur l’homme et sur la société de son époque.

La morale est en effet un sujet capital dans la littérature des années 1830, qui la conforte, l’interroge ou la conteste. Ébranlé par la Révolution, le XIX^e siècle connaît une profonde crise des valeurs, qui accompagne un bouleversement politique, économique et social d’envergure. Tout en remettant en question les certitudes morales léguées par l’Ancien Régime, la société postrévolutionnaire tente de s’unifier autour d’une morale bourgeoise. En équilibre entre l’émancipation et la tradition, celle-ci emprunte à la philosophie des Lumières sa rationalité et au christianisme son axiologie, sur laquelle veille la censure. C’est donc au cœur d’un siècle chargé de contradictions et d’ambiguïtés qu’apparaissent ceux que nous pourrions appeler les «moralistes modernes²».

¹ Émile Zola, article publié dans le journal *L’Événement illustré* le 4 mai 1868, cité par Jacques Noiray dans «Zola lecteur de Musset», *Alfred de Musset. Premières poésies, Poésies nouvelles*, Mont-de-Marsan, Éditions interuniversitaires, 1995, p. 179.

² Nous reprenons l’appellation du colloque organisé par Jelena Novaković, *Les moralistes modernes (XIX^e-XX^e siècles)*, Belgrade, octobre 2009.

QUELQUES DÉFINITIONS PRÉLIMINAIRES

Tout d'abord, il est essentiel de distinguer le *moraliste* du *moralisateur*, souvent confondus dans l'usage courant. Le moralisateur est un sermonneur : il répète une morale généralement admise pour corriger les conduites qui s'en écartent. Au contraire, le moraliste préfère la *praxis* à la théorie. Il étudie l'homme dans sa complexité et met en valeur la diversité des mœurs. Comme le résume Éric Tourrette, spécialiste des moralistes classiques, « le moraliste vise davantage à rechercher la vérité, dans une démarche à la fois artistique et quasiscientifique, qu'à affirmer une vérité, selon une optique purement idéologique. [...] il suscite un doute angoissé plus qu'il n'offre de certitudes figées et rassurantes³. »

L'évolution diachronique de la terminologie morale peut expliquer la persistance de cet amalgame. Défini pour la première fois et assez brièvement en 1690 dans le dictionnaire de Furetière, le *moraliste* est un « [a]uteur qui écrit, qui traite de la Morale ». La morale est quant à elle définie comme « [l]a doctrine des mœurs, science qui enseigne à conduire sa vie, ses actions ». À la fin du xvii^e siècle, l'on commence donc à prêter au moraliste pour objet d'étude les mœurs, c'est-à-dire les « habitudes naturelles ou acquises, suivant lesquelles les peuples ou les particuliers conduisent les actions de leur vie⁴ ». Son domaine d'étude englobe l'éthique, que Furetière définit comme « un nom tiré du Grec, qu'on donne quelquefois à la Morale, ou à la Science des mœurs⁵ ». Or, l'éthique est encore intrinsèquement liée à la morale chrétienne, ce qui a pu orienter l'entreprise descriptive du moraliste du côté de la prescription. Cette confusion est encore plus visible dans la première édition du *Dictionnaire* de Richelet (1679-1680), où le mot « moraliste » n'apparaît pas encore, mais où la « morale » est définie comme « [l]'art de bien vivre et vivre chrétiennement⁶ ».

Cette définition se laïcise à la fin du xviii^e siècle. Le moraliste devient le spécialiste des mœurs, qu'il dissèque comme un naturaliste plutôt que comme un théologien. Dans un article des *Éléments de littérature* (édition de 1787), Marmontel propose une réflexion complète sur les

³ Éric Tourrette, *Les formes brèves de la description morale. Quatrains, maximes, remarques*, Paris, Honoré Champion, 2008, p. 210.

⁴ Antoine Furetière, « Mœurs », *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, t. II, Paris, Le Robert, 1978 [non paginé].

⁵ *Ibid.*, t. I [non paginé].

⁶ Louis Van Delft cite cette définition dans *Le moraliste classique : essai de définition et de typologie*, Genève, Droz, 1982, p. 18.

mœurs des hommes, qu'il définit comme « la forme que l'habitude a donnée à leur naturel ». Il ajoute à ces mœurs, qu'il assigne aux domaines de la morale et de la politique, les « mœurs poétiques » dans lesquelles « sont comprises les inclinations et les affections de l'âme ». Le moraliste « doit donc se proposer trois objets d'étude : la nature, l'habitude, et la passion⁷. »

Le XIX^e siècle constate cependant un retour des valeurs chrétiennes dans le champ de la morale, alors que l'Église retrouve son pouvoir d'influence. C'est ce dont rend compte indirectement le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (1866-1877), où le moraliste est de nouveau défini, comme au XVII^e siècle, comme un « écrivain qui cherche à corriger les mœurs par des tableaux vifs qui en font sentir les vices et les ridicules⁸ ». De plus, comme chez Furetière, l'éthique est définie comme la « Science de la morale », avec laquelle elle tend à se confondre :

Le mot *éthique* appartient à l'ancienne langue philosophique et signifie ce qu'on appelle aujourd'hui plus simplement la *morale*. Ce dernier mot est de source latine ; *éthique* est dérivé du grec. Il n'y a pas d'autre différence entre les deux : l'un et l'autre désignent cette partie de la philosophie qui traite de l'activité humaine, de la loi qui doit la régler et des moyens de la conduire à l'accomplissement de cette loi⁹.

Ayant pour objet d'étude la morale, et plus généralement la connaissance de l'homme et de sa condition individuelle et sociale, le moraliste effleure la philosophie. Louis Van Delft remarque par ailleurs qu'avant le XVIII^e siècle, les moralistes emploient majoritairement le terme *philosophe* pour se définir. Ce n'est que vers 1840 que l'appellation *moraliste* désigne définitivement les auteurs qui appartiennent à la catégorie littéraire que nous connaissons, et que la tradition scolaire ancre dans le Grand Siècle¹⁰. Il est utile en effet de ne pas entièrement confondre le moraliste et le philosophe, comme cela fut d'abord le cas. Alors que le premier explore le domaine humain, aussi souple que vaste, en se méfiant des dogmes et en préférant l'éclatement de la pensée à l'uniformité, le second cherche à établir un système et, quand il prend pour objet privilégié l'éthique, il peut ériger des lois et des principes visant à réguler les mœurs.

⁷ Jean-François Marmontel, « Mœurs », dans *Éléments de littérature*, éd. Sophie Le Ménahèze, Paris, Éditions Desjonquères, 2005, p. 722.

⁸ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. XI, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1866-1877, p. 545.

⁹ « Éthique », *ibid.*, t. VII, p. 1038.

¹⁰ Louis Van Delft, *Le moraliste classique*, *op. cit.*, p. 27-31.